

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
20e séance
tenue le
lundi 29 octobre 1990
à 10 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 20e SEANCE

Président : M. RANA (Népal)

SOMMAIRE

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/45/PV.20
7 novembre 1990

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINTS 45 A 66 ET 155 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A' DESARMEMENT

M. JANDL (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Au titre du point 55 de l'ordre du jour, la Première Commission examine les questions relatives aux armes chimiques et bactériologiques. S'agissant de la troisième Conférence d'examen des parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, qui se tiendra en 1991, il me semble pertinent de faire quelques commentaires sur les perspectives de la Convention sur les armes biologiques et bactériologiques en général.

La Convention sur les armes biologiques de 1972 est généralement considérée comme un instrument très important en tant que premier traité de désarmement véritable dans ce domaine. Elle va bien au-delà des dispositions pertinentes du Protocole de Genève de 1925, qui ne concernait que la limitation des armements. A ce jour, environ 110 Etats sont parties à la Convention. Ce chiffre est tout à fait impressionnant mais nous ne devons pas oublier qu'un nombre considérable de pays, en fait plus de 50, n'ont toujours pas adhéré à la Convention. Nous espérons donc que les Etats qui ne l'ont pas encore fait le feront très prochainement à la Convention sur les armes bactériologiques, afin d'atteindre l'objectif d'universalité.

S'agissant du régime actuel des armes biologiques, établi conformément à la Convention elle-même, aux deux Conférences d'examen de 1980 et de 1986, et à la Réunion d'experts de 1987, nous pouvons définir trois principaux éléments qui sont la définition, la vérification et la coopération.

Le premier élément, la définition des substances interdites, revêt sans aucun doute un caractère très technique. C'est pourquoi je n'examinerai pas cette question en détail. Qu'il me soit seulement permis de dire que, compte tenu des progrès rapides réalisés dans le domaine des sciences biologiques, que l'on a appelé la révolution biotechnique, il est fondamental de veiller à redéfinir régulièrement la notion de substances et d'agents interdits. Si l'on n'aborde pas ce problème de façon globale et satisfaisante, nous risquons d'assister à un recul de la confiance et du respect qu'inspire cette convention.

M. Jandl (Autriche)

Le deuxième élément du régime des armes biologiques est la question de la vérification qui est sans aucun doute la plus importante et la plus cruciale. On entend souvent dire que la Convention sur les armes biologiques, en dépit de ses réalisations et de son importance en tant que premier traité de désarmement véritable, est incomplète puisqu'elle ne comporte aucune disposition relative à la vérification. Il est vrai qu'à l'inverse d'autres instruments de désarmement, cette convention ne prévoit aucun mécanisme de vérification véritable, mais il serait trop superficiel de nier qu'il existe certaines possibilités, aussi vagues soient-elles, liées au domaine de la vérification. Je tiens néanmoins à ajouter que les dispositions actuelles du Traité et des documents finaux des conférences d'examen sont insuffisantes et devraient être amendées et remplacées par des mesures de vérification véritable.

Le Traité stipule dans son article V que :

"Les Etats parties s'engagent à se consulter et à coopérer entre eux pour résoudre tous problèmes qui pourraient éventuellement surgir quant à l'objectif de la Convention ou quant à l'application de ses dispositions."

[résolution 2826 (XXVI)]

Il va sans dire que ces termes sont très faibles puisqu'ils ne comportent aucun élément juridiquement contraignant. Tout est laissé au libre arbitre politique des Etats parties. En outre, aucune disposition ne prévoit à qui il conviendrait de transmettre les informations ni quel type de sanctions devrait être appliqué.

Lors de la deuxième Conférence d'examen, en 1986, et de la Réunion d'experts en 1987, des dispositions très importantes ont été formulées en ce qui concerne les mesures destinées à accroître la confiance et la sécurité. Celles-ci prévoient des mécanismes pour l'échange de données relatives à certains types de laboratoire, pour le déclenchement anormal d'épidémies et autres. La recherche ne devrait pas, d'une façon générale, revêtir un caractère confidentiel et on devrait transmettre des informations sur les symposiums et les conférences ainsi que sur les publications. Compte tenu de l'importance de ces mesures, certains experts considèrent que l'aspect relatif au renforcement de la confiance et de la sécurité du régime de la Convention sur les armes biologiques devrait constituer son quatrième élément.

A ce jour, 27 pays seulement ont participé à l'échange des données, soit un cinquième seulement de l'ensemble des Etats parties à la Convention.

M. Jandl (Autriche)

Le domaine de la coopération constitue le troisième élément du régime des armes biologiques, dont l'essentiel est certainement la question du transfert de techniques, en particulier des biotechniques. La Convention prévoit que les Etats parties ont le droit de participer, dans toute la mesure du possible, à l'échange d'équipement, de matériel et d'informations scientifiques et techniques. En outre, le Traité stipule que son application doit éviter d'entraver le développement économique ou technique pour ce qui est des activités pacifiques. L'introduction d'une distinction entre la recherche à des fins hostiles et la recherche à des fins pacifiques est l'un des points essentiels, bien que l'on constate paradoxalement que les résultats des recherches à des fins pacifiques peuvent être appliqués sans difficulté à des fins d'armement et de guerre.

La réglementation relative au transfert d'informations et de techniques révèle clairement que la dimension Nord-Sud est un élément majeur dont il faut tenir compte. Comme on le constate dans de nombreux domaines relatifs au désarmement, la technique dont il convient d'empêcher la prolifération n'est pas nécessairement strictement limitée à des fins hostiles. Une vaste gamme de ces techniques de savoir-faire peuvent également être utilisées à des fins pacifiques. Les pays en développement sont, à juste titre, déconcertés face aux diverses restrictions qui les empêchent d'accéder à la technique dont ils ont besoin.

Qu'il me soit permis maintenant d'évoquer les perspectives du régime des armes bactériologiques, notamment dans l'optique de la troisième Conférence d'examen de 1991. Je m'attacherai à trois éléments, qui sont l'échange de données, la coopération et la vérification.

L'échange d'informations constitue, selon nous, une mesure très importante et précieuse propre à accroître la confiance. Si l'on parvient à dissiper la méfiance et la crainte et à créer les conditions propices à l'ouverture et à la transparence, il en résultera une compréhension et une confiance accrues dont l'influence sera positive sur la sécurité et, par conséquent, sur le désarmement. Forts de cette conviction, l'Autriche et de nombreux autres pays ont toujours prôné ces mesures destinées à accroître la sécurité et continuent à inviter d'autres Etats à participer autant que possible à ces activités, car cela aurait des répercussions positives sur la sécurité internationale, tant au niveau régional que global.

M. Jandl (Autriche)

La question de la coopération, notamment du transfert de techniques, révèle l'influence de la dimension Nord-Sud y compris sur les questions de désarmement. Les pays en développement craignent que le régime des armes biologiques, notamment s'il est renforcé, n'impose des restrictions supplémentaires au transfert des résultats de la recherche biomédicale au monde en développement, compromettant par conséquent leurs possibilités de développer leurs industries et entravant donc leur développement mérité et souhaité, en particulier dans des domaines très prometteurs. Ils craignent qu'un tel régime ne creuse le fossé déjà existant entre le Nord et le Sud. Nous devons tenir dûment compte de leurs inquiétudes. Il conviendra, à l'avenir, d'être particulièrement vigilants et de prendre des mesures ou instituer des règlements particuliers afin de créer les conditions propices à l'adhésion universelle à la Convention sur les armes bactériologiques, que nous espérons tous. Ce sera l'une des tâches les plus importantes qui incombera à la Conférence d'examen. Seule une très large adhésion peut compromettre les efforts destinés à enfreindre le régime réglementaire des armes bactériologiques, notamment par le biais de transferts d'activités aux pays qui ne sont pas parties à la Convention. Un régime dont un certain groupe de pays se sentiraient exclus n'aurait pas l'effet souhaité sur la limitation des armements.

Le problème de la vérification est certainement la question la plus cruciale que devra traiter la troisième Conférence d'examen. L'Autriche et de nombreux autres pays estiment que la troisième Conférence d'examen devrait traiter cette question, puisque le Document final de la deuxième Conférence d'examen mentionne dans son article XII la possibilité d'introduire, à l'avenir, des améliorations juridiquement contraignantes dans ce domaine.

De toute évidence, comme l'a également indiqué la Déclaration finale de la deuxième Conférence d'examen, les opinions divergent sur les questions fondamentales de la vérification de la Convention sur les armes biologiques. L'Autriche est consciente de ces problèmes. Toutefois, de nombreuses propositions ont été présentées par des experts, des diplomates et des universitaires. Un nombre considérable de brochures et de livres ont été publiés récemment et contiennent des informations remarquables et des suggestions concrètes. Ils méritent d'être examinés de très près et avec minutie. S'il existe un minimum de bonne volonté, il devrait être possible de réaliser un consensus sur les dispositions de vérification, lors de la troisième Conférence d'examen.

M. Jandl (Autriche)

S'agissant d'un régime éventuel futur de vérification, l'Autriche est d'avis qu'il faudrait explorer la possibilité de créer un mécanisme de surveillance des laboratoires et des centres de recherche et de contrôle de la possession d'agents toxiques et bactériologiques. Un certain nombre de garanties minimales devraient également être prévues contre les violations possibles de la convention. La proposition de créer une agence de contrôle mérite d'être examinée de très près, puisqu'une organisation internationale de ce type serait en mesure d'établir les garanties pertinentes.

Comme les membres le savent, ma délégation a toujours, depuis qu'elle a présidé la deuxième Conférence d'examen, proposé à la Première Commission le projet de résolution sur les armes biologiques. Cette année également, avec les délégations de l'Australie et des Pays-Bas, nous avons préparé un projet de résolution sur cette question. Comme nous pensons qu'il s'agit d'un texte très raisonnable, et qui prend en compte les diverses opinions exprimées par les Etats sur cette question, nous espérons que le plus grand nombre possible de pays, notamment les Etats parties à la Convention sur les armes biologiques, seront en mesure de parrainer ce projet. En outre, nous espérons que ce texte, comme les années précédentes, sera adopté par consensus.

M. TOTH (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Au cours du débat général de cette commission, il a été dit à plusieurs reprises que les négociations à la Conférence du désarmement sur une interdiction globale et complète des armes chimiques, et sur la destruction des arsenaux d'armes chimiques, continuent d'être le domaine d'activités le plus prometteur dans le désarmement multilatéral. Néanmoins, il a également été dit que le climat politique favorable, qui résulte de nombreux facteurs, ne s'est pas encore traduit par un grand pas en avant dans les efforts de négociation. Beaucoup d'entre nous avaient espéré que l'accord bilatéral entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique sur l'arrêt de la fabrication d'armes chimiques et sur la réduction radicale de leurs arsenaux d'armes chimiques en vue de leur élimination totale, si certaines conditions internationales étaient satisfaites, fournirait un stimulant à l'accélération des négociations multilatérales.

Malheureusement, il n'en a rien été; au contraire, cela a entraîné de nouvelles divergences entre les parties aux négociations. Ma délégation

M. Toth (Hongrie)

préférait que l'accord bilatéral soit envisagé d'une façon différente et avec une attitude plus positive : il faut peut-être rappeler que, pendant de longues années, c'est l'affrontement soviéto-américain qui a ralenti les négociations multilatérales sur les armes chimiques. Il est difficile de comprendre pourquoi, aujourd'hui, alors que les relations entre les deux superpuissances se caractérisent par la coopération plutôt que par l'affrontement et qu'elles font de grands efforts pour résoudre des problèmes depuis longtemps en suspens, telle la question des armes chimiques, si peu de réels progrès sont accomplis dans le domaine multilatéral.

L'expérience semble justifier l'assertion selon laquelle les dernières étapes sont toujours les plus difficiles dans une négociation-marathon, et j'ai bien peur que nos efforts ne soient pas le seul domaine où il en est ainsi. Les travaux de cette année du Comité spécial des armes chimiques ont fait resurgir un certain nombre de questions politiques délicates qui sont d'une importance fondamentale pour la future convention sur les armes chimiques. Il est regrettable qu'après des années de négociations intensives, la liste des questions non encore résolues soit aussi longue. Elle comprend des questions de vérification, à savoir les inspections spéciales et de mise en demeure; le respect universel de la future convention; l'assistance en cas d'attaque par armes chimiques; les sanctions; la garantie des utilisations pacifiques de la chimie; et les difficultés liées à la composition et aux fonctions du Conseil d'administration. Je n'ai pas l'intention de traiter toutes ces questions, puisqu'il existe une instance appropriée à cet effet. Je vais plutôt évoquer un certain nombre de questions qui nous intéressent tous et auxquelles nous attachons une grande importance.

L'une de ces questions, évidemment, est celle de la vérification du respect de la future convention. Depuis un certain nombre d'années, la question qui nous divisait à propos de la vérification n'était pas de savoir si cette dernière s'imposait ou non, mais plutôt de déterminer quelle ampleur de vérification était souhaitée par les parties aux négociations et acceptable pour elles; c'est-à-dire que le problème a, naturellement, été focalisé sur la confiance dans les mesures de vérification. Au cours des négociations, plusieurs propositions intéressantes, et qui paraissaient valables, ont été présentées. En fait, les différents types de vérification - de routine, spéciale et de mise en demeure - représentent un ensemble qui, selon nous, créerait un système qui répondrait aux exigences de

M. Toth (Hongrie)

vérification d'une convention sur les armes chimiques. Evidemment, des discussions supplémentaires sur ces questions sont nécessaires, mais je pense que la voie choisie par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Hyltenius, est la bonne et qu'il faut poursuivre dans cette direction.

Il est également évident que la mise en oeuvre des traités de désarmement présuppose une certaine dose de confiance initiale sur laquelle on doit se fonder lorsqu'on applique les différents types de vérification. Les objectifs de la Hongrie en présentant son initiative d'instauration de la confiance à la session de l'an dernier de l'Assemblée générale étaient d'apporter sa contribution à l'atmosphère de négociations et d'encourager la création de cet esprit de confiance initial. Suite à cette initiative, nous avons fourni aux membres de la Conférence du désarmement des données détaillées sur l'industrie chimique civile hongroise, rassemblées selon les dispositions du projet de convention sur les armes chimiques. Nous sommes convaincus que des initiatives de ce type et d'autres encore, et qui visent l'instauration de la confiance, ont un rôle à jouer dans nos efforts de négociations.

Il existe un autre aspect, qui a un rapport avec cette convention, sur lequel j'aimerais attirer l'attention. Le projet de convention, tel qu'il se présente aujourd'hui, ne pose pas suffisamment le problème des relations entre les Etats parties et les pays n'adhérant pas à la convention. Cela nous conduit à la question délicate et importante de la prolifération. Il n'existe pas actuellement, dans le texte en préparation, de projets de disposition réglementant le transfert de produits chimiques et de technologie chimique vers des Etats ayant décidé de ne pas adhérer à la convention. La communauté internationale a exprimé à plusieurs reprises son inquiétude devant le danger que représente la dissémination des armes chimiques. Nous estimons que les mesures partielles de non-prolifération existantes, extérieures aux dispositions de la convention, bien qu'importantes, ne sont pas suffisamment efficaces.

Ces mesures devront être incorporées dans l'instrument juridique futur, ainsi que toutes les mesures complémentaires requises. Naturellement, cela devrait être fait sur une base non-discriminatoire pour les Etats parties à la convention, et les utilisations pacifiques de la chimie ne doivent en aucune façon leur être interdites. Selon nous, la future convention sur les armes chimiques pourrait être

M. Toth (Hongrie)

sapée à long terme si des Etats n'adhérant pas à la convention bénéficient des mêmes droits que les Etats parties, qui se seront soumis, eux, à d'importantes obligations.

Lorsqu'on essaie de résumer les longues années de négociations sur les armes chimiques, c'est le facteur temps qui apparaît immédiatement comme le plus caractéristique. Il est difficile d'expliquer à la communauté internationale pourquoi, après deux décennies de négociations, et des cas répétés d'emploi d'armes chimiques aux effets terribles dans certaines zones de conflit, nous ne sommes pas encore en mesure de décréter une interdiction des armes chimiques. Les menaces irresponsables du recours aux armes chimiques dans la présente crise du Golfe ajoutent encore aux arguments en faveur d'une interdiction des armes chimiques le plus rapidement possible.

Si nous voulons préserver la crédibilité de nos efforts, nous devons tous démontrer une volonté politique accrue de conclure nos travaux. La réunion proposée de la Conférence du désarmement au niveau des Ministres des affaires étrangères pourrait être - si elle est correctement préparée - un forum démontrant cette volonté politique accrue. Nous affirmons notre appui total au Président du Comité spécial des armes chimiques dans ses efforts pour tenir des consultations sur ce sujet et d'autres sujets pertinents. Selon nous, l'inaptitude à signer cette convention dans un an ou deux sera l'indication claire d'une faillite complète, et nous n'aurons plus qu'à abandonner l'idée de débarrasser l'humanité de la menace que représente cet horrible moyen de guerre.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je sais que les orateurs doivent s'abstenir d'adresser des félicitations au Bureau. Néanmoins, je pense que vous me permettrez, en ma qualité d'ancien président de la Première Commission, de vous dire combien je suis heureux de vous voir diriger notre débat au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Je m'engage au nom de ma délégation et en mon propre nom à collaborer pleinement avec vous en vue d'assurer le succès de vos travaux. Je tiens également à remercier toutes les délégations des compliments flatteurs qu'elles m'ont adressés pour la façon dont je me suis acquitté de mes fonctions de président de la Première Commission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

Comme cela a été signalé à plusieurs reprises au cours du présent débat, la session actuelle de la Première Commission a lieu dans des conditions favorables dues au climat de compréhension et de coopération dans lequel se déroulent les relations entre les deux grandes puissances nucléaires et aux changements profonds et importants qui se sont produits en Europe.

Cette évolution positive du climat politique international a été à l'origine des événements importants qui se sont produits récemment dans le domaine du désarmement. Au cours de l'an dernier, les deux grandes puissances nucléaires ont continué à progresser dans le domaine de la réduction de leurs armements nucléaires en appliquant le Traité de 1987 sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. A ce propos, nous notons avec satisfaction que les Etats-Unis ont achevé la destruction de toutes leurs armes nucléaires à plus courte portée et procèdent actuellement à la destruction des missiles de croisière à longue portée basés au sol.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, nous nous félicitons également des négociations sur le Traité relatif à la réduction des armes stratégiques, qui ont lieu actuellement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Ce traité, une fois conclu, sera l'un des instruments les plus importants qui aura jamais été adopté dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous prenons note de la déclaration du Directeur de l'Agence américaine de limitation des armements et du désarmement selon laquelle les deux superpuissances, après avoir signé ce traité, continueront de négocier de nouveaux accords sur de nouvelles réductions de leurs armes stratégiques offensives.

M. Taylhardat (Venezuela)

Nous estimons, comme d'autres l'ont dit au cours du débat, qu'il s'agit là de mesures importantes visant à faire respecter l'obligation énoncée à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en vertu duquel les puissances nucléaires se sont engagées à poursuivre des négociations de bonne foi sur les mesures concernant la cessation effective de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Il semble toutefois que le respect intégral de cet engagement soit loin d'être assuré. Ces mesures devront être suivies d'autres mesures plus fermes et plus audacieuses si nous voulons aboutir à l'application intégrale de cette disposition. Pour ce faire, il est nécessaire que la Conférence du désarmement entreprenne des négociations de fond sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire en vue d'adopter des mesures multilatérales concrètes menant à l'élimination totale des armes nucléaires. S'il est vrai que la responsabilité du désarmement nucléaire continue d'incomber aux pays dotés de ces armes, il n'en demeure pas moins que cette question demeure une source de préoccupation légitime pour le reste de la communauté internationale dans la mesure où elle influe sur la sécurité globale de la planète.

Un autre événement important qui a eu lieu récemment est l'approbation par le Sénat des Etats-Unis de la ratification du Traité de 1974 sur la limitation des essais nucléaires souterrains pacifiques. Il s'agit sans aucun doute de mesures importantes qui favoriseront la prompte conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Nous sommes cependant préoccupés de constater que certains estiment encore nécessaire d'effectuer des essais nucléaires, car ils soutiennent qu'il sera impossible, tant qu'il faudra recourir à la dissuasion nucléaire pour se défendre, de supprimer ces expériences. Cette façon d'envisager la question nous amène à constater que, malgré les progrès importants que nous venons d'évoquer, le jour n'est pas encore arrivé où l'humanité sera entièrement libérée du danger d'une hécatombe nucléaire, car tant que ces armes existeront, le risque d'une conflagration nucléaire subsistera.

Dans ce contexte, la Conférence du désarmement doit commencer à jouer un rôle décisif. Elle a pris une mesure importante dans ce sens en décidant - ce qui était attendu depuis longtemps - après avoir interrompu pendant des années ses travaux de fond sur la question, de rétablir le Comité spécial pour qu'il examine

M. Taylhardat (Venezuela)

spécifiquement le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, relatif à l'interdiction des essais nucléaires. Malheureusement, le mandat confié au Comité spécial ne répond pas aux attentes des pays qui, comme le Venezuela, estiment que la tâche fondamentale de la Conférence du désarmement est de négocier des mesures concrètes sur les points qui figurent à son ordre du jour.

L'interdiction complète des essais nucléaires est, de l'avis de notre délégation, un objectif à court terme et la première mesure d'un processus visant à mettre fin à l'amélioration qualitative des armes nucléaires, contribuant ainsi à freiner la prolifération verticale. Le Venezuela est convaincu que l'interdiction totale des essais nucléaires doit être obtenue par tous les moyens possibles. C'est pourquoi nous avons pris l'initiative, avec cinq autres pays, de présenter un amendement au Traité de Moscou, de 1963, afin que les essais nucléaires souterrains soient soumis à l'interdiction limitée prévue dans ce traité. Nous sommes certains que la Conférence chargée de transformer le Traité d'interdiction partielle en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui aura lieu en janvier de l'année prochaine, atteindra pleinement son objectif.

Cette conférence, comme d'autres conférences du même genre, devrait faire preuve d'un esprit de compromis constructif en faisant abstraction des positions radicales et irréductibles.

Les bienfaits retirés de l'esprit constructif qui anime les négociations relatives au désarmement entre les deux puissances ne s'appliquent malheureusement pas encore à l'espace extra-atmosphérique. Les efforts visant à empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique se heurtent encore aujourd'hui aux mêmes obstacles qu'ils ont rencontrés dans le passé. Ceci est confirmé par le fait que les entretiens sur les questions spatiales qui ont lieu actuellement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique se bornent toujours à l'examen des rapports entre armes offensives et défensives et ont pour objet de parvenir à un accord autorisant la mise en place de systèmes stratégiques défensifs.

M. Taylhardat (Venezuela)

En ce qui concerne cette question, la Conférence du désarmement s'est vue, une fois de plus, dans l'impossibilité d'enregistrer des progrès à la suite de la résistance opposée aux efforts de la quasi-totalité des pays qui y participent d'entreprendre des travaux sérieux pour parvenir à l'adoption de mesures concrètes visant à empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne devienne une nouvelle arène de la course aux armements.

Nous continuons à penser qu'un moyen de parvenir à cet objectif serait de modifier l'article IV du Traité sur l'espace extra-atmosphérique afin que l'interdiction partielle qui y est envisagée puisse être remplacée par une interdiction totale des armes spatiales.

Un autre événement important intervenu récemment dans le domaine bilatéral du désarmement est l'accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, conclu en juin de cette année, sur la destruction de leurs arsenaux d'armes chimiques et sur la cessation de la production desdites armes. Nous sommes certains que cet accord servira à donner l'élan final et définitif dont ont besoin les négociations entreprises au sein de la Conférence du désarmement sur les armes chimiques.

Néanmoins, nous sommes préoccupés de voir que, dans cet accord, certains éléments que nous estimons fondamentaux manquent pour parvenir à l'objectif d'une interdiction totale des armes chimiques.

Le Venezuela attache une importance essentielle à la réalisation d'un instrument multilatéral, de caractère universel et non discriminatoire, grâce auquel on pourrait établir une interdiction générale et complète des armes chimiques.

Les événements qui ont assombri récemment la scène mondiale prouvent que, malgré les efforts réalisés par le passé et malgré les compromis auxquels on est parvenu, le danger demeure que l'on recoure à l'utilisation des armes chimiques dans les conflits armés. L'image d'armées équipées de masques de protection contre les attaques chimiques, qui semblait n'être plus qu'un rappel visant à nous mettre en garde contre certains épisodes monstrueux du passé, surgit à nouveau sous les yeux de l'humanité. La présence de soldats portant des masques à gaz et la distribution de tels équipements aux populations civiles dans les pays voisins de la zone de conflit ont accru la perception selon laquelle l'horreur d'une guerre chimique n'est plus un danger lointain mais, bien au contraire, un danger imminent contre lequel il faut se préparer, sans même savoir si de tels équipements offrent

M. Taylhardat (Venezuela)

une protection suffisante contre un moyen de guerre aussi lâche et aussi traître que l'arme chimique.

Voilà pourquoi il faut absolument que la Conférence du désarmement accélère son rythme de travail et fasse des efforts prioritaires pour conclure ses travaux qui se sont déjà prolongés à l'excès, en ce qui concerne le projet de convention relatif à l'interdiction et à l'élimination totale des armes chimiques.

Nous sommes d'accord avec les délégations qui estiment le moment venu d'universaliser ces efforts en invitant tous les pays à y participer au cours de la tâche finale d'élaboration de la convention. En ce sens, il faut accorder un rôle important aux consultations qui ont eu lieu au cours de ces dernières années dans le cadre de la Première Commission pour informer les Etats non membres de la Conférence du désarmement. Toutefois, il est temps maintenant de commencer à envisager une session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée à la conclusion et à la ratification de la convention, comme moyen d'assurer que tous les pays du monde seront parties et qu'ils assumeront pleinement tous les engagements et obligations qu'impliquent l'interdiction de l'utilisation, la proscription de la production et l'élimination totale des arsenaux existants d'armes chimiques. Nous pensons également que la proposition d'organiser l'an prochain une réunion ministérielle de la Conférence du désarmement consacrée à la question des armes chimiques est une initiative qui devrait contribuer à éliminer les obstacles qui entravent encore les négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques.

C'est dans ce même esprit que l'on peut placer le Séminaire régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur les armes chimiques, qui aura lieu au Venezuela au mois d'avril de l'an prochain. L'objectif central de ce séminaire sera de familiariser les gouvernements avec la portée, les buts, les objectifs et les mécanismes de vérification à établir et, en général, avec tous les aspects juridiques et techniques de la prochaine convention sur les armes chimiques, afin de faciliter le processus administratif et législatif interne permettant la prompte ratification, l'entrée en vigueur et la mise en application de cet instrument important. On espère que les gouvernements qui y participeront enverront de préférence des fonctionnaires de leurs ministères des affaires étrangères et d'autres entités gouvernementales qui, d'une manière quelconque, participeront à la prise de décisions concernant l'approbation et la mise en oeuvre des dispositions complexes de la convention sur les armes chimiques.

M. Taylhardat (Venezuela)

Un aspect important des négociations à la Conférence du désarmement, aspect qui n'a pas encore été abordé jusqu'à présent en ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, est l'élément lié au financement de la future organisation qui s'occupera de l'interdiction des armes chimiques. Au fur et à mesure que progressent les négociations au Comité spécial, il devient de plus en plus urgent d'examiner cette question étant donné la complexité et l'ampleur de l'organisation que l'on envisage de créer ainsi que la charge financière qu'imposera son fonctionnement aux Etats parties à la prochaine convention.

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le besoin de définir clairement les principes qui serviront de paramètres à l'établissement de la répartition du coût du fonctionnement et de l'opération de ladite organisation. A notre avis, le critère principal à prendre en compte est celui de l'équité, dans la mesure où les pays qui possèdent des armes chimiques ou qui disposent d'une industrie chimique permettant de produire ces armes, sur lesquels retombera la plus grande partie du système de vérification qui sera mis en fonctionnement, devront être ceux qui assureront la majeure partie de la charge financière de l'organisation. Les pays qui ne détiennent pas d'armes chimiques et qui n'ont pas non plus l'intention de s'en procurer, comme c'est le cas pour le Venezuela, ne devront apporter qu'une contribution symbolique pour appuyer les efforts internationaux afin d'éliminer ce type d'armes.

L'an prochain doit se réunir la Conférence d'examen du Traité sur les armes bactériologiques. Cette session importante devra mener à l'adoption de mécanismes stricts et efficaces de vérification qui empêcheront tout risque de violation des dispositions de ce traité.

Nous attribuons une grande importance aux progrès considérables réalisés sur la scène européenne dans le domaine du désarmement classique. Nous sommes persuadés que le traité grâce auquel les forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie seront réduites aux mêmes niveaux et grâce auquel la destruction des armements restants sera envisagée, sera conclu très bientôt. Nous sommes également satisfaits des progrès que l'on est en train de réaliser au cours des négociations sur les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité prises dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui permettront de mettre au point de nouveaux

M. Taylhardat (Venezuela)

principes de sécurité régionale non fondés sur la supériorité des armements et des forces armées.

Maintenant que l'on a accompli des progrès considérables dans le processus de désarmement nucléaire et que l'on commence à s'orienter sérieusement et avec persistance vers une réduction des niveaux d'armements et des forces armées en Europe, région où il a toujours été de tradition d'avoir la plus grande quantité d'armes et le plus d'effectifs militaires, le moment semble être venu d'entreprendre dans d'autres régions du monde des efforts semblables tendant à réduire les armements et les dépenses militaires.

M. Taylhardat (Venezuela)

La question du désarmement classique au niveau régional devrait faire l'objet d'un examen plus spécifique, portant sur l'application de mesures concrètes destinées à freiner l'accumulation inutile d'armements et à empêcher le transfert international d'armes, afin de réduire le risque de conflits régionaux et contribuer ainsi à alléger les tensions et créer des conditions plus propices au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Une autre question que nous continuons d'examiner en profondeur concerne l'application des progrès scientifiques et techniques à la production d'armements. Cette question, qui a déjà fait l'objet de deux résolutions de l'Assemblée générale, doit demeurer inscrite à l'ordre du jour du désarmement de telle sorte que nous puissions disposer de toutes les informations nécessaires pour définir les mesures que l'on pourrait recommander à la communauté internationale afin qu'elle puisse faire face à cette tendance coûteuse et préoccupante à laquelle on assiste dans la production d'armements.

L'utilisation des ressources et des techniques militaires dans les efforts qui sont déployés pour protéger l'environnement est une question nouvelle qui mérite également une attention particulière. L'utilisation des ressources militaires et de la technologie perfectionnée qui sont consacrées à la production d'armements dans les efforts que déploient les pays pour protéger l'environnement met à notre disposition un potentiel qui n'a toujours pas été évalué mais qui pourrait constituer un apport extraordinaire pour lutter contre la menace qui pèse sur le monde à la suite des agressions commises contre l'écosystème. Nous sommes prêts, dans ce domaine, à collaborer avec d'autres délégations qui ont déjà commencé à manifester leur préoccupation et qui estiment que le moment est venu pour les Nations Unies d'examiner le lien qui existe entre le désarmement, le développement et l'environnement.

La Première Commission de l'Assemblée générale a un rôle essentiel à jouer dans cette ère nouvelle des relations internationales. L'Organisation des Nations Unies a enfin commencé à assumer la mission pour laquelle elle avait été fondée. Les changements intervenus sur la scène internationale lui ont permis de jouer le rôle qui lui revient légitimement en tant qu'institution responsable du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Une part importante de cette responsabilité incombe à la Première Commission qui doit déployer des efforts pour mettre en oeuvre des mesures de désarmement et contribuer à renforcer la sécurité internationale. Cette tâche devrait être

M. Taylhardat (Venezuela)

considérablement facilitée par le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, qui est intervenu pendant l'après-guerre froide, depuis le fin de l'affrontement.

Les progrès enregistrés dans des négociations bilatérales ou dans des instances régionales restreintes de désarmement ne peuvent remplacer le rôle que doivent jouer les organes multilatéraux de désarmement du système des Nations Unies. Cela est particulièrement vrai pour la Conférence du désarmement, dont le rôle, au lieu d'être décroître, doit se renforcer et s'intensifier afin que la communauté internationale dans son ensemble bénéficie, sur un pied d'égalité, des résultats obtenus par les accords réalisés à d'autres niveaux. Ces accords ont contribué à faire renaître l'espoir que les efforts des Nations Unies, jusqu'à présent lents et décevants en raison des résultats minimes ou inexistantes, commencent enfin à s'orienter vers des résultats concrets qui devraient se traduire par l'élaboration concertée de mesures effectives de désarmement d'une portée universelle. A cet égard, nous partageons pleinement le sentiment exprimé par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Vladimir Petrovsky, lorsqu'il a déclaré :

"le processus de désarmement doit être globalisé pour couvrir tous les types d'armes et s'étendre à tous les pays et régions."

(A/C.1/45/PV.4, p. 6)

Cette approche globale de toutes les questions de désarmement est celle qui inspire, depuis longtemps déjà, les efforts déployés dans le cadre du programme global de désarmement. Celui-ci devient maintenant plus typique en raison du climat favorable qui règne dans les relations internationales et de l'esprit d'entente qui existe entre les deux puissances nucléaires. Il devrait être désormais possible d'éliminer les obstacles et les réserves que certains pays opposent à des négociations dans le cadre du programme global de désarmement, dont l'objectif essentiel consiste précisément à doter la communauté internationale d'un plan global de désarmement qui lui permettrait de parvenir à l'objectif du désarmement général et complet, tel qu'il fut esquissé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les buts et objectifs que nous poursuivons à la Commission sont plus définis et plus précis que jamais, et sont l'expression d'une aspiration irrévocable de la communauté internationale. Le climat international favorable, facilité par le rapprochement Est-Ouest, et la disparition de l'affrontement idéologique qui

M. Taylhardat (Venezuela)

divisait le monde depuis la fin de la dernière guerre doivent contribuer à faire aboutir les efforts déployés par la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Nous devons saisir avec une détermination constructive l'occasion que nous offre la nouvelle situation internationale, pour répondre par des actions concrètes aux nouveaux espoirs que l'humanité a mis dans le rôle des Nations Unies. Nous qui nous efforçons de promouvoir l'action de l'Organisation dans le domaine du désarmement devons veiller à ce que ces aspirations ne soient pas déçues.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je saisis cette occasion pour rendre de nouveau hommage à l'Ambassadeur Taylhardat pour la compétence et la sagesse dont il a fait preuve à la direction des travaux de la Commission l'année dernière.

M. SHARMA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout en vous félicitant de votre élection, je tiens à exprimer, au nom de notre délégation, notre profonde reconnaissance aux membres de la Première Commission pour cet honneur et ce privilège.

Nous tenons également à féliciter M. Ronald Morris de l'Australie, M. Sergeï Martynov, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, et M. Modem Lawson-Betum, du Togo, de leur élection en tant que Vice-Présidents et Rapporteur, respectivement, de la Première Commission.

L'unification de l'Allemagne dans le cadre d'une Europe plus sûre constitue le symbole le plus éclatant des temps nouveaux et des attitudes nouvelles. Le processus d'ouverture et de démocratisation s'est propagé au-delà de l'Europe centrale et orientale aux pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Ses répercussions positives sur les négociations bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis et sur les négociations relatives aux réductions des forces et des armes classiques en Europe se manifestent déjà. Le Népal se réjouit profondément avec tous de cette évolution positive. Le ton et le contenu des déclarations faites au cours du débat général témoignent de la justesse de l'observation du Secrétaire général adjoint, M. Akashi, selon laquelle la Première Commission tient sa véritable première session de l'après-guerre froide. Comme toujours, l'ordre du jour de la Commission est ambitieux; mais l'espoir d'exploiter au mieux les tendances positives dans les relations internationales n'a jamais été si grand.

M. Sharma (Népal)

Nous devons, de toute évidence, nous employer à renforcer la complémentarité inhérente aux négociations de désarmement multilatéral et bilatéral. En raison de leur puissance militaire impressionnante, il est impérieux que les deux superpuissances poursuivent leur dialogue. Mais le désarmement et la sécurité sont des domaines dans lesquels chaque nation, grande ou petite, a des intérêts vitaux. Si la paix et la sécurité doivent profiter à tous, la limitation des armements et le désarmement doivent résulter d'un effort de coopération au niveau mondial. Le climat favorable des relations internationales offre une occasion unique de mettre un terme à la crise de confiance dans la capacité des instances multilatérales - à l'exception de la session de 1990 de la Commission du désarmement des Nations Unies - de progresser vers les objectifs de désarmement.

M. Sharma (Népal)

En faisant ce commentaire, je pense au rapport de la Conférence du désarmement (A/45/27). Ma délégation partage l'impression générale selon laquelle ce rapport n'encourage guère l'optimisme. Bien entendu, nous comprenons que le contrôle des armes et le désarmement sont des questions infiniment compliquées, qui ne se prêtent pas à des solutions rapides. Nous n'escomptons pas des miracles du jour au lendemain; néanmoins, nous attendons ces signes de progrès sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. A l'exception des négociations cruciales sur une convention mondiale touchant aux armes chimiques, la Conférence du désarmement semble avoir fait très peu de progrès. Les progrès dans les négociations sur les armes chimiques n'ont pas répondu aux espoirs de la communauté internationale. A cet égard, je rappelle la déclaration faite ce matin par le représentant de la Hongrie. Cette tendance malheureuse doit être inversée, si l'on veut maintenir la confiance dans la Conférence en tant que seule instance de négociation multilatérale sur le désarmement.

Le désarmement classique va bientôt atteindre une nouvelle étape, avec la signature d'un accord sur les forces classiques en Europe. De nombreux orateurs ont mis en garde, au cours du présent débat, contre les complications que cet heureux développement pourrait ajouter à la question déjà frustrante du transfert des armes classiques. Ma délégation s'associe à l'appel lancé pour que les armes, devenues excédentaires à la suite de l'Accord sur les forces classiques en Europe, ne soient pas transférées vers d'autres régions du monde. Ma délégation appuie la proposition faite par le Secrétaire général visant à établir un registre international des transferts d'armes, en tant que mesure destinée à freiner ce qui apparaît déjà comme un commerce florissant.

L'importance des changements intervenus en Europe va bien au-delà du contrôle des armes et des réductions des forces. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) mène graduellement l'Europe - traditionnellement la région la plus fortement armée du monde - vers un nouveau système de sécurité. Bien que chaque région ait ses propres notions de sécurité, le processus de la CSCE est un rappel important que les approches régionales et sous-régionales aux mesures propres à accroître la confiance peuvent faire beaucoup pour dissiper la méfiance qui sous-tend la course aux armements.

Voilà un objectif poursuivi par les centres régionaux pour la paix et le désarmement des Nations Unies. Les discussions extrêmement fructueuses sur les

M. Sharma (Népal)

mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Asie, tenues dans un cadre informel au Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, à Katmandou, en janvier de cette année, en sont un exemple. Cette réunion a été un premier pas en vue de susciter un intérêt pour des mesures propres à accroître la confiance et des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité et un examen concret des diverses options pouvant s'appliquer à la région Pacifique-Asie. Un premier pas a été fait, et ma délégation espère que cet exercice utile se poursuivra.

Les négociations sur le désarmement exigent une volonté de dialogue, d'arrangement et de coopération. Elles reviennent à reconnaître les droits fondamentaux de tous les Etats à la sécurité et à la paix. Le Document final de la première session spéciale consacrée au désarmement a souligné combien il importait que tous les Etats respectent les obligations qui leur incombent au titre de la Charte, si un résultat durable doit être obtenu par le désarmement. Si la méfiance et la course aux armements entretiennent une relation de renforcement réciproque, seul un ordre juridique couvrant l'entière communauté des nations peut offrir un cadre à la coopération multilatérale effectif. Ce n'est que cet ordre, impartialement administré et appliqué, qui puisse garantir la paix et la stabilité pour tous. Ma délégation souhaite remercier la délégation de Singapour pour la façon judicieuse dont elle a présenté cette question dans sa déclaration faite devant la Commission.

Je n'ai pas abordé de nombreux points importants de l'ordre du jour de la Commission. Cependant, je ne puis terminer ma déclaration sans exprimer le soutien du Népal aux efforts multilatéraux qui sont faits pour relever les défis que pose le contrôle des armes et du désarmement. La menace permanente des armes nucléaires, l'inquiétante prolifération des armes chimiques, les transferts massifs et l'accumulation d'armes classiques perfectionnées, ainsi que l'angoissante prolifération des technologies perfectionnées de destruction massive, font des Nations Unies le seul forum capable de relever ces défis. L'amélioration du climat politique pourrait se révéler précaire si ces questions demeuraient sans réponse. Pour maintenir et améliorer la dynamique du désarmement, il faut exercer une pression croissante sur les pays en développement afin qu'ils fassent des propositions constructives et mettent aussi en pratique leurs discours.

M. Sharma (Népal)

Enfin, je tiens à exprimer les remerciements de ma délégation au Département des affaires du désarmement et au Département des affaires politiques ainsi qu'au du Conseil de sécurité pour les services très précieux qu'ils ont rendus en répondant aux demandes croissantes qui sont adressées aux Nations Unies dans les domaines du contrôle des armes, du désarmement et de la sécurité internationale, nonobstant les ressources limitées mises à leur disposition.

M. HASSAN (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider les travaux de cette commission. Je saisis cette occasion pour vous présenter, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, nos félicitations les plus chaleureuses.

Nos réunions se tiennent à un moment où des progrès importants sont enregistrés dans le domaine des relations internationales, notamment sur le plan de la coopération politique entre les deux superpuissances et des transformations positives intervenant en Europe orientale. Ces progrès ont eu un impact clair et important sur les efforts de désarmement et ont fait passer le monde de l'ère de la guerre froide à une ère de coopération et de coexistence pacifique dans laquelle le rôle des Nations Unies est devenu essentiel et efficace.

Cette atmosphère nouvelle et positive s'est répercutée directement sur le traitement des problèmes internationaux et régionaux. Nous pouvons facilement imaginer que si l'invasion iraquienne du Koweït avait eu lieu pendant la guerre froide, elle nous aurait conduits à une troisième guerre mondiale. Nous pouvons aussi imaginer les divisions du monde à ce sujet. Imaginer ce qui aurait pu être aide à prendre conscience de l'importance du nouveau contexte international, qui a permis de faire appel au système des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, pour répondre à cette agression d'une façon unique et cohérente.

Il convient en deuxième lieu de retenir que ce nouvel état d'esprit n'a pas empêché par des forces brutales de perpétuer des actes d'agression. Ce fait met en lumière le danger d'une accumulation d'armes, soit par les superpuissances, soit au niveau régional.

A diverses occasions, la délégation de mon pays a attiré l'attention sur ce problème, car les armes et les dépenses militaires font obstacle au développement des pays en développement et continuent à représenter une source fondamentale de conflits armés dans le monde.

M. Hassan (Emirats arabes unis)

Tandis que l'agression de l'Iraq contre le Koweït est un exemple notoire de la barbarie de la force armée et des tentations de l'agression, l'autre exemple est le fait qu'Israël continue d'employer son vaste arsenal militaire perfectionné pour commettre des actes d'agression contre les populations arabes et pour exterminer le peuple palestinien, cible perpétuelle de son occupation, de ses actes meurtriers et de sa politique de déplacement.

Nous sommes surpris par les positions adoptées par certains Etats, qui continuent de renforcer l'arsenal militaire d'Israël malgré les dangereuses conséquences qui en découlent, en ce qui concerne les efforts de pays au Moyen-Orient et le fait qu'Israël est le seul pays dans la région qui systématiquement refuse de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale d'énergie atomique (AIEA).

Israël possède toutes les armes de destruction massive et a été le premier à les introduire dans la région du Moyen-Orient. En Afrique, le régime sud-africain est un autre exemple d'un régime qui recourt à la force militaire et est la principale cause d'instabilité en Afrique australe. Le régime raciste utilise la force militaire pour déstabiliser les Etats africains voisins et pour terroriser la majorité noire à l'intérieur de ses propres frontières conformément à sa politique d'apartheid, qui est un affront à la dignité humaine et une insulte à l'opinion publique internationale.

Les exemples que je viens de citer montrent clairement que le stockage d'armes et leur utilisation à des fins agressives ont eu des conséquences pernicieuses et ont encouragé la poursuite d'objectifs illégaux. Nous ne saurions espérer une stabilité politique ou une sécurité dans une région quelconque du monde qu'afflige l'accumulation d'arsenaux militaires par des régimes qui abusent de leur pouvoir et utilisent leurs armes à des fins d'hégémonie, d'agression et de domination.

C'est seulement en respectant les valeurs, les normes et les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies que les Etats, grands ou petits, et leurs peuples respectifs pourront réaliser la paix, la sécurité et la stabilité. Si l'Iraq avait respecté les principes de la Charte, il n'aurait jamais envahi un pays voisin petit et pacifique; il n'aurait jamais expulsé une population de sa terre; il n'aurait pas pillé les biens et les propriétés de ces gens ni détruit leur économie. Nous demandons fermement que la lettre et l'esprit de la

M. Hassan (Emirats arabes unis)

Charte des Nations Unies soient respectés, de même que les normes et les règles du droit international, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité nationales, régionales et internationales afin que chaque peuple puisse vivre dans la paix et la sécurité et contribuer à l'épanouissement de la civilisation, qui, en fin de compte, est le patrimoine de l'humanité tout entière.

Mon pays se félicite des changements qui interviennent actuellement en Europe orientale et souhaite plein succès aux peuples de ces pays dans la relance de leurs économies. Nous saluons également les efforts déployés par les Etats qui ont commencé à réduire leur forces militaires ainsi que leurs dépenses militaires. Nous espérons que tous les autres Etats qui possèdent un niveau d'armements supérieur à celui qui est nécessaire pour assurer leur sécurité détruiront le surplus de ces armes et réduiront leurs dépenses militaires, étant donné qu'il a été démontré que la possession d'un potentiel militaire énorme n'assure aucunement la sécurité et la stabilité mais exerce au contraire de lourdes pressions sur la sécurité de tous les Etats et de tous les peuples.

Nous ne voulons pas que l'élimination d'armements excédentaires dans une région ou un continent ne se fasse au détriment des autres régions ou des autres continents. Autrement dit, nous ne voulons pas qu'il y ait transfert d'armes excédentaires d'une région à l'autre. Les armes sont une source de préoccupation, un moyen de destruction et une cause de tarissement des ressources dans chaque région, que ce soit dans l'Est, dans l'Ouest, dans le Nord ou dans le Sud, ou dans les pays développés ou en développement.

Le commerce illicite des armes est une violation de la souveraineté nationale et régionale et une forme de terrorisme. Il engloutit également les ressources financières des pays en développement. Par conséquent, nous espérons que tous les pays qui fabriquent et exportent des armes pourront élaborer et mettre en oeuvre une convention sur le commerce illicite des armes, en coopération avec d'autres Etats, les Nations Unies et les institutions spécialisées compétentes.

Nous dénonçons comme immoraux tous les transferts des déchets radioactifs et toxiques du monde industrialisé aux autres pays en Afrique et au Moyen-Orient, de même que le déversement de ces substances dans les hautes mers, étant donné que ces actes sont contraires aux valeurs humaines fondamentales et aux normes civilisées. Nous lançons un appel à tous les Etats qui exportent ces déchets pour qu'ils dissuadent les compagnies d'exporter ces déchets toxiques. L'Organisation des

M. Hassan (Emirats arabes unis)

Nations Unies peut jouer un rôle essentiel à cet égard et protéger les pays en développement de ce danger.

Nous nous félicitons de tous les efforts bilatéraux que font les Etats-Unis et l'Union soviétique pour éliminer certaines catégories d'armements, tels que les missiles à portée intermédiaire ou à plus courte portée, de même que des négociations qui sont en cours sur les missiles stratégiques de longue portée et de la réduction de 50 % de ces armes. Nous espérons qu'une convention sera signée bientôt afin que les nouvelles négociations puissent commencer en vue d'une réduction plus importante de ces armes. Nous espérons sincèrement que les deux superpuissances ne remplaceront pas les armements qu'elles ont éliminés par de nouvelles armes.

Nous estimons aussi essentiel que les autres puissances nucléaires amorcent des négociations en vue de la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Ces négociations ne devraient pas être seulement entreprises par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Nous nous félicitons des efforts multilatéraux qui sont faits en Europe pour réduire les forces classiques dans ce continent et pour y créer un climat propice à l'instauration de la confiance et de la sécurité. Nous estimons également qu'il importe que l'Europe commence à réduire ses arsenaux militaires, lesquels dépassent considérablement ses besoins en matière de sécurité. Il devrait en être de même dans d'autres régions et d'autres continents.

Les armements navals ont une énorme capacité de destruction et c'est pourquoi les réductions des armes classiques devraient s'appliquer aux armements navals, ce qui contribuerait à promouvoir un climat de sécurité pour les Etats côtiers et les Etats sans littoral.

En ce qui concerne les armes chimiques, les accords conclus jusqu'à présent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur le démantèlement des stocks d'armes chimiques marquent une victoire importante dans la lutte pour éliminer ces armes immorales. Nous nous félicitons des déclarations faites à Paris et à Canberra sur les armes chimiques et nous espérons qu'une convention internationale sera conclue sur l'interdiction de la fabrication, du stockage et de l'emploi de ces armes. Un lien devrait être établi entre l'interdiction des armes chimiques et l'interdiction des autres armes de destruction massive.

M. Hassan (Emirats arabes unis)

L'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Nous demandons la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction de la mise en place d'armements et de l'utilisation de lasers et d'autres armes à haute fréquence dans cet environnement. Les armes terrestres de destruction massive ne suffisent-elles pas? Pourquoi l'espace extra-atmosphérique doit-il être transformé en un théâtre de destruction massive? Nous demandons que l'espace extra-atmosphérique soit gardé à l'abri de toutes les armes de destruction massive.

M. Hassan (Emirats arabes unis)

On ne saurait accepter que n'importe quel Etat ou groupe d'Etats se serve de l'espace extra-atmosphérique pour menacer l'humanité et compromettre ainsi l'avenir de l'exploitation spatiale et la contribution qu'elle pourrait apporter au développement de l'humanité et de la civilisation.

Ma délégation n'a pas cessé de demander, avec d'autres Etats de la région, que l'on fasse du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires. Malheureusement, Israël continue d'être une source de déstabilisation, étant le seul pays de la région qui possède des armes nucléaires. Par sa collaboration dans le domaine nucléaire avec le régime raciste de l'Afrique du Sud, au ban de la communauté internationale, il contribue également à l'atmosphère d'instabilité.

Mon pays réitère son appel afin de faire de l'océan Indien une zone de paix et de sécurité. Les peuples de cette région importante doivent être à l'abri de toute menace de l'extérieur. Nous devons donc éliminer tous les obstacles à la convocation de la Conférence de Colombo, en 1991.

Les Nations Unies jouent depuis longtemps un rôle capital dans le maintien de la paix et de la sécurité, en particulier dans les domaines de la réduction des armements et du désarmement complet. Nous nous félicitons des efforts inlassables et intenses de l'Organisation à cet égard et nous rendons hommage au Secrétaire général et au Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement pour les efforts qu'ils déploient à cette fin, ainsi qu'à toutes les agences chargées de responsabilités dans ce domaine. Nous espérons que l'on poursuivra ces efforts dignes d'éloges pour que nous puissions préserver le climat de coexistence entre les superpuissances et accélérer les efforts de désarmement visant à éliminer les armes de destruction massive.

A n'en pas douter, la Première Commission a un rôle primordial à jouer dans ce domaine. Nous appuyons les efforts tendant à rationaliser les travaux de la Commission et espérons que les projets de résolution pourront être combinés. Quant aux projets de résolution pour lesquels on est parvenu au consensus, une fois adoptés, ils devront être appliqués.

La séance est levée à 11 h 45.